Cela nous crée une position tout-à-fait anormale en présence des sentences formelles du St-Siège; et nous ne pouvons nous y résigner plus longtemps sans protestation.

Nous croyons donc, Monseigneur, devoir prévenir V. G. que c'est notre intention de demander au Conseil Supérieur à sa prochaine réunion que Mgr Laflèche soit mis en demeure de prouver des accusations dont il a accepté la responsabilité, lorsqu'il a présenté à Rome des documents non signés dont il approuvait la teneur et sur lesquels il appuyait ses raisonnements.

Mais comme Mgr Laflèche peut avoir besoin de quelques semaines pour préparer sa preuve et assigner ses témoins, et comme il importe que tout soit terminé pour l'ouverture des cours au commencement d'octobre prochain, nous supplions V. G. en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de vouloir bien intimer à Mgr des Trois-Rivières qu'il ait à se préparer pour la prochaine réunion (en septembre) de NN. SS. les Évêques de la Province.

Votre Grandeur connaît parfaitement notre situation, et Elle appréciera, nous en sommes sûrs, les raisons qui nous forcent à présenter cette demande, dont la fin pratique est d'éluder tout délai que Mgr Laflèche pourrait prétexter, s'il n'était pas prévenu avant la réunion des Évêques.

Agréez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur, de Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

N. E. MÉTHOT, Ptre, R. U. L., Sup. S. Q.